Plumes infos

LPO

LETTRE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION AUX GROUPES ORNITHOLOGIQUES / MARS 1996 / N° 1

EDITORIAL

Agir de concert

Le monde de la protection des oiseaux change... Il est temps, face à d'autres changements imposés par ceux qui voient dans l'oiseau autre chose que l'une des plus belles manifestations de la vie sauvage et libre.

La LPO souhaite assumer pleinement sa vocation à être au coeur de l'action et de l'information tant pour l'oiseau que pour ses habitats.

Ce travail, de plus en plus lourd et contraignant, nous impose toujours plus de dynamisme et de compétence, et ce à la fois dans les limites de l'hexagone et hors de nos frontières où nous appelle la nouvelle alliance BirdLife pour l'oiseau du monde.

Il nous impose aussi, à nous protecteurs d'oiseaux de France, quelles que soient nos origines et notre diversité, à échanger nos expériences et plus que jamais à agir de concert.

Il faut aller plus loin et cette lettre trimestrielle dont vous recevez ici le numéro 1 se veut être l'outil indispensable pour alimenter vos instances en informations actualisées, capitales et synthétiques et vous aider à réagir rapidement et à l'unisson avec l'ensemble de notre mouvement.

En ce début de printemps 96, permettez-moi de vous adresser, au nom de la LPO, tous nos meilleurs voeux de réussite pour faire triompher la cause des oiseaux à laquelle, j'en suis certain, cette nouvelle missive contribuera.

Michel TERRASSE
Vice-Président de la LPO

EUROPE

Directive Oiseaux
Vote du Parlement européen

Le rapport de Mme Van Putten tel qu'adopté le 15 février 96 par les députés européens (223 voix pour contre 162 et 13 abstentions) doit maintenant repasser devant la Commission qui, on le sait, ne soutiendra pas la position du Parlement et devra donc soumettre ses critiques au Conseil des Ministres qui pourrait débattre, peut-être en mars, sous présidence italienne. Ce dernier peut faire sienne la position du Parlement par un vote unanime. Dans le cas contraire, s'il reprend la position opposée (celle de la Commission), il y aura un nouveau vote au Parlement.

L'affaire n'est donc pas terminée et il faut continuer d'être vigilants au niveau national comme européen !

Il serait opportun d'adresser des remerciements aux 8 députés européens de France (sur 45 présents pour 1 total de 87 députés français) qui ont défendu avec enthousiasme les oiseaux migrateurs : M. Mamère, Mme Taubira-Delannon, M. Goldsmith, Mme Grossetête, Mme Lindeperg, M. Caudron, M. Cot, Mme Trautmann.

Le Parti Socialiste Européen (PSE) s'est très majoritairement prononcé en faveur d'une date unique de clôture de la chasse au 31 janvier.

■ Ecrire à Mme le Ministre de l'Environnement pour lui demander de défendre le rapport de Mme Van Putten au sein du Conseil des Ministres et auprès de la Commission européenne.

❑ Mme C. LEPAGE - Ministère de l'Environnement - 20 av. de Ségur - 75302 PARIS 07 SP.

Réaction du premier ministre français

Par un courrier de février adressé par M. A. Juppé à M. Goustat, président de Chasse-Pêche-Nature-Traditions, le Premier Ministre confirme son opposition à la solution de la date du 31 janvier pour la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs et son attachement au maintien en vigueur de la loi française de juillet 94 dite loi "Lang".

■ cf. journal Sud-Ouest des 5 et 6/03/96 et communiqué de presse LPO-FNE-WWF (5/3/96).

Grands cormorans

Le même 15/02, le Parlement européen a adopté par 307 voix contre 45 une résolution émanant de sa Commission Pêche prévoyant la prise de mesures "extraordinaires & temporaires" telles que le retrait de *Phalacrocorax carbo sinensis* de l'annexe I de la Directive oiseaux, des interventions

inventaire des sites Natura 2000 dont les consultations font démarrer au printemps 96.

Vous pouvez connaître auprès de la DIREN le site pilote de votre région. S'il s'agit d'une ZPS ou d'une ZICO, vous pouvez demandez à participer au Comité de pilotage local. Un des objectifs du programme LIFE Natura 2000 est de définir des systèmes de suivi & surveillance des sites du réseau Natura 2000.

■ Contact G. VALENTIN-SMITH R.N.F. coordinateur national du programme. ✆ 80 46 29 25

INTERNATIONAL

Pays-bas

8 espèces d'oiseaux vont être retirées de la liste des espèces chassables aux Pays-Bas parce qu'elles affichent des diminutions d'effectifs et sont inscrites sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Il s'agit des fuligules milouin, morillon et milouinan, la sarcelle d'hiver, le canard pilet, le canard souchet, la bécasse des bois et la bécassine des marais.



Bécassine des marais - S. Nicolle

Fuligule milouinan - S. Nicolle

PUBLICATIONS

■ **L'aménagement intégré des zones cotières** : communication de la Commission européenne.

A se procurer auprès de B. Julien - C.E. - DG XI - 200 rue de la Loi - 1049 Bruxelles - Belgique.

■ **Environnement et contentieux administratif** : guide pratique de procédures administratives à l'usage des associations et particuliers de S. Olivier et G. Roland aux Editions Juris-Service - 165 F / 226 pages.

■ **Traité de droit européen de l'environnement** de A. Kiss & D. Shelton - éditions Frison-Laroche 295 F / 586 pages.

■ **Bilan d'une décennie d'efforts législatifs en droit communautaire de la protection de la nature** de Nicolas de Sadeleer.

A se procurer auprès du CEDRE - Faculté de droit des Fac. universitaires de St-Louis - 43 bd du Jardin botanique - 1000 Bruxelles - Belgique) ✆ 3202117811.

COLLOQUES MANIFESTATIONS

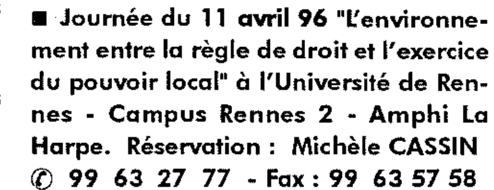
■ Le 23 ème colloque francophone d'ornithologie se déroulera les **23-24 mars 96** à l'Université de paris II - ASSAS.

Réservation : C.F.O. 55 rue de Buffon, 75005 PARIS - ✆ (1) 46 57 93 36.

■ Colloque organisé par l'INRA, la Fédération Nationale des Groupements de Protection des Cultures et l'ACTA sur "Les oiseaux à risques" se tiendra à Rennes les **27 et 28 mars 96.**

Contact : MNE ✆ (1) 40 04 50 41

■ **Journée du 11 avril 96** "L'environnement entre la règle de droit et l'exercice du pouvoir local" à l'Université de Rennes - Campus Rennes 2 - Amphi La Harpe. Réservation : Michèle CASSIN ✆ 99 63 27 77 - Fax : 99 63 57 58



Tourterelle des bois - A. Juif

■ Après le jugement du tribunal de Bordeaux du 18/12/95 condamnant financièrement pour appel au braconnage Messieurs RIBOULET et SEINLARY ainsi que la FDC 33 et le Comité de Défense de la chasse à la Tourterelle en mai, et comme chaque année, **vous êtes conviés à venir observer la migration de retour à la Pointe de Grave (Médoc) dès le 1er mai** et compter les Tourterelles des bois en compagnie de la LPO Aquitaine et de la SEPANSO.

■ **Nuit de la chouette 2ème édition.**

Initiée par la Fédération des Parcs naturels de France et la LPO, la 1ère nuit de la chouette a réuni, en 95, plus de 30 000 personnes autour de la découverte des rapaces nocturnes. La 2ème nuit de la chouette prévue pour le 22 mars 1997 se placera sous le signe d'actions concrètes de protection des nocturnes et de leurs habitats.



Renseignements :

M.PESEUX - Nuit de la Chouette 97

FPNRF - 4 rue Stockholm 75008 PARIS.

TEXTES OFFICIELS

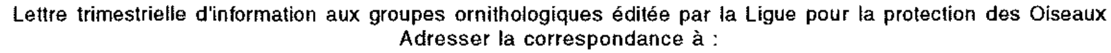
■ Création des Conseils Régionaux de la chasse - arrêté 6/12/95 (JO 7/12/95)

■ Nouveaux statuts des Fédérations départementales des Chasseurs par arrêté du 6/12/95 (JO du 7/12/95)

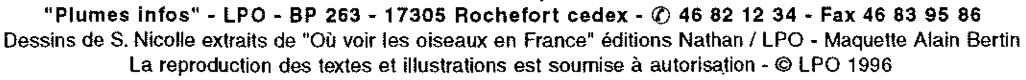
■ Décret du 6/12/95 portant statut du personnel de l'ONC (JO 7/12/95)

■ Décret du 21/02/96 portant nomination de Jean-Marie BALLU (ex-directeur régional ONF Pays-de-Loire/Bretagne) comme Directeur de l'Office National de la Chasse en remplacement de C. Mary. (JO du 23/2/96).





Lettre trimestrielle d'information aux groupes ornithologiques éditée par la Ligue pour la protection des Oiseaux
Adresser la correspondance à :
"Plumes infos" - LPO - BP 263 - 17305 Rochefort cedex - ✆ 46 82 12 34 - Fax 46 83 95 86



Dessins de S. Nicolle extraits de "Où voir les oiseaux en France" éditions Nathan / LPO - Maquette Alain Bertin

